Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-87-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 87/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

SOUTIEN AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE LA MAYENNE-LAVAL (CUML) ET LE MANS UNIVERSITÉ – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 087 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

SOUTIEN AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE LA MAYENNE-LAVAL (CUML) ET LE MANS UNIVERSITÉ – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-2, L2121-29, L.5210-3, L5211-1,

Vu le code de l'Éducation nationale et notamment son article L216-11 relatif à la possibilité pour les EPCI de contribuer financièrement aux sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que dans le cadre de sa stratégie de développement de l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SLESRI), la diversification de l'offre de formations sur le territoire mayennais est un axe prioritaire de Laval Agglomération,

Considérant les projets de conventions financières avec Le Mans Université et Le CUML, joints en annexes n°1 et n°2 à la présente délibération,

Après avis de la commission développement économique, emploi et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les termes des deux conventions présentées en annexes à intervenir entre Laval Agglomération et Le Mans université d'une part (annexe 1) et entre Laval Agglomération et le Centre Universitaire de la Mayenne (CUML) d'autre part (annexe 2), sont approuvés.

Article 2
Ces conventions financières précisent les modalités et l'objet du financement de Laval Agglomération, d'un montant de 152 560 € pour Le Mans Université et à 37 440€ pour le CUML au titre de l'exercice 2026 et en cofinancement à parité avec le Département.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer les conventions et tout document afférent.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Christine Nadau, en sa qualité de représentante au sein du Comité syndical du centre universitaire de la Mayenne (CUML) et Céline Loiseau, en tant qu'élue intéressée, n'ont pas pris part au vote. Céline Loiseau a quitté la séance.

Le Président,

Signé : Florian Bercault